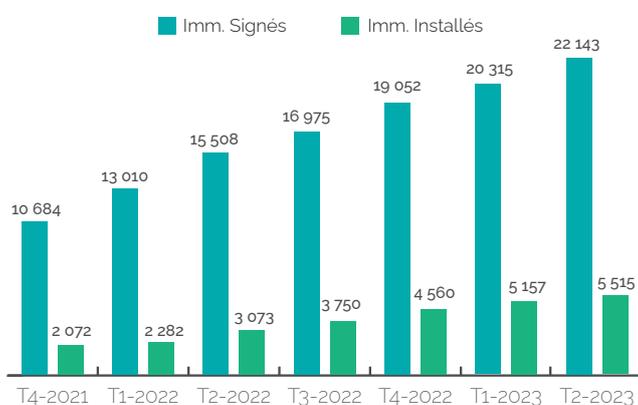


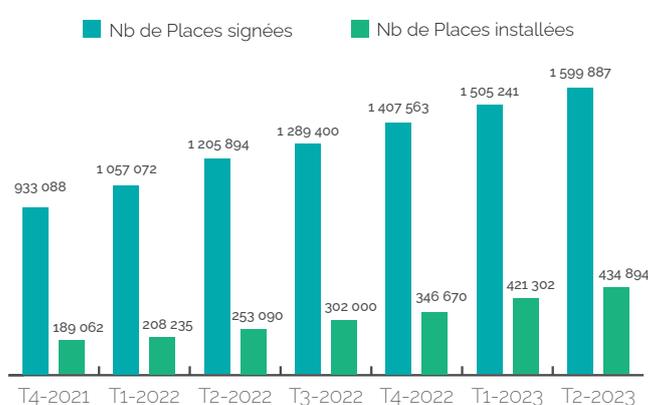
L'Association Française des Opérateurs de Recharge pour véhicules électriques (AFOR), qui regroupe les principaux opérateurs français de la recharge et dont les membres équipent près de 22 143 immeubles en France, publie la 5^{ème} vague de son baromètre sur la recharge en copropriété.

INFRASTRUCTURES COLLECTIVES (Données au 30/06/2023)

Évolution en nombre d'immeubles



Évolution en nombre de places

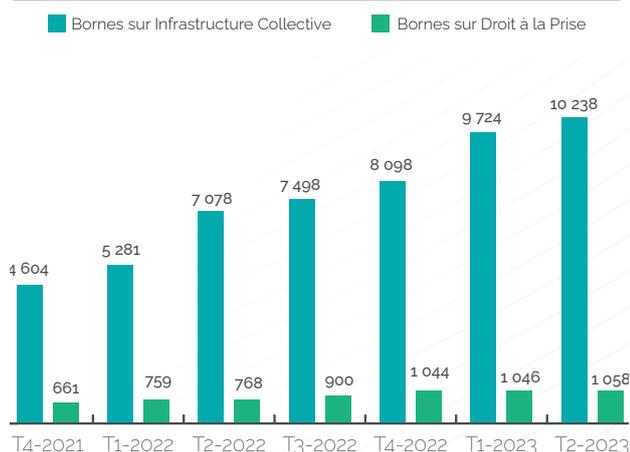


Faits marquants sur 12 mois :

- Augmentation de 43% des immeubles signés à fin T2-2023 et +79% en immeubles installés
- Augmentation de 33% en nombre de place signés à fin T2-2023 + 72 % en nombre de place
- Baisse de la moyenne des immeubles avec 79 places / immeuble fin 2022 vs 82 places fin T2-2022

BORNES INSTALLÉES (Données au 30/06/2023)

Évolution en nombre de bornes



Faits marquants sur 12 mois :

- + 84 % en 12 mois
- Stabilisation du Taux moyen d'équipement de 2 Bornes / immeuble installé à fin T2-2023

Explications des items étudiés



Immeuble signé : La copropriété a validé une infrastructure collective en Assemblée Générale et a signé une convention avec un opérateur.



Immeuble installé : L'infrastructure collective est installée dans l'immeuble. L'installation de borne de recharge est ainsi facilitée et peut être réalisée en 3 ou 4 semaines.



Nombre de places signées : Les places des immeubles avec une infrastructure validée et signée avec un opérateur.



Nombre de places installées : Les places des immeubles avec une infrastructure collective installée et opérationnelle.



Bornes sur Infrastructures Collectives : nombre de bornes installées et raccordées sur des infrastructures collectives



Bornes sur Droit à la prise : Nombre de bornes installées suivant le règlement « Droit à la prise »

Analyse générale

¼ des places de stationnement en copropriétés sont prêtes pour la mobilité électrique

A fin juin 2023, les solutions proposées par les membres de l'AFOR ont été retenues par près d'1,6 millions de places de parking soit pratiquement 25% des 6,5 millions de places de parking en copropriétés en France (données INSEE). Près de 500.000¹ résidents peuvent bénéficier d'une borne de recharge sur leur emplacement de parking en moins de 4 semaines en s'adressant directement à l'opérateur retenu par la copropriété. Un peu plus de 10.000² bornes de recharge ont déjà été installées permettant de recharger quotidiennement les véhicules des résidents.

On constate néanmoins une légère baisse du nombre de nouvelles installations principalement à cause de l'augmentation des délais de livraison des Points de Livraisons par les GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution). Les membres de l'AFOR espèrent que ce phénomène va se résorber pour pouvoir répondre aux attentes des utilisateurs de véhicules électriques.

Les solutions déployées depuis plus de 10 ans continuent de faire leurs preuves. Elles peuvent être proposées sans frais pour la copropriété, le coût des bornes étant uniquement à la charge des utilisateurs. Des solutions existent aussi pour les copropriétés souhaitant être propriétaires de leur infrastructure.

Équiper les copropriétés, c'est faciliter la recharge du quotidien

La possibilité de recharge à domicile est l'une des clés de l'adoption massive du véhicule électrique. La recharge est ainsi pratique, moins coûteuse que la recharge publique ou la recharge haute puissance, et elle peut s'effectuer en heures creuses, offrant une vraie solution de flexibilité pour le réseau électrique.

Il est indispensable que cette possibilité de recharge à domicile soit accessible lorsque l'habitation ou les bureaux se situent dans un ensemble collectif avec des parkings ou des garages soumis à la copropriété.

¹ L'infrastructure collective a déjà été installée pour permettre le raccordement de ces places de parking.

² 10 238 bornes ont été installées par les opérateurs sur des infrastructures de recharge.

Jérôme Princet, Président l'AFOR, revient sur la publication de cet observatoire :

“ L'AFOR et les opérateurs de recharge sont pleinement mobilisés pour équiper les parkings de copropriétés et accompagner la transition du parc automobile vers le 100% électrique. La mobilité représente en France la 1^{ère} source d'émission de CO2. Réduire son impact permet de tendre vers la neutralité carbone. ”

Jérôme Princet, Président de l'AFOR.



À propos de l'Association Française des Opérateurs de Recharge pour véhicules électriques (AFOR)

L'AFOR a été créée en octobre 2021 par Bornes Recharge Service, Bornes Solutions, Park'n Plug, Waat, Zephyr et Zeplug, les principaux opérateurs de recharge pour véhicules électriques en France, pour promouvoir et développer la filière en réponse à une demande de plus en plus forte et à l'urgence climatique.

Pour en savoir + : www.afor-ve.org